



OCTAssociation

ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND
TERRITORIES OF THE EUROPEAN UNION ("OCTA")

ASSOCIATION PTOM

LGO ASSOCIATIE

OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS ASSOCIATION

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OCTA DU 4 DÉCEMBRE 2013

Déclaration politique de la Conférence ministérielle de l'OCTA Bruxelles, le 4 décembre 2013

PRÉAMBULE

Les représentants des Pays et Territoires d'Outre-Mer se sont réunis à Bruxelles, en Belgique, le 4 décembre 2013, à l'occasion de la 12e Conférence ministérielle de l'OCTA. Ils ont examiné la situation de leurs pays et territoires d'outre-mer, la question de la coopération avec l'Union européenne (UE), la Décision d'Association Outre-Mer (DAO) révisée, et les perspectives d'amélioration de la compétitivité des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) au moyen de l'innovation, et ont adopté la déclaration suivante :

Alors que le processus de révision, qui a débuté en 2008 avec le Livre Vert, touche à sa fin, nous saluons les efforts accomplis par l'Union européenne en vue d'élaborer une nouvelle DAO.

Les PTOM se réjouissent à l'avance d'instaurer un véritable partenariat avec l'Union européenne, fondé sur une vision partagée, afin de renforcer notre compétitivité sur le plan international, de bâtir des économies résistantes et durables, et de construire des partenariats stratégiques solides dans nos régions. Nous nous réjouissons de travailler dans un environnement régi par les principes de la coopération, de la communication ouverte, de transparence et de respect mutuel.

Les PTOM reconnaissent l'importance cruciale d'un dialogue efficace dans le cadre de ce nouveau partenariat, notamment au niveau politique, et conviennent d'instituer un Conseil des présidents, composé de trois dirigeants politiques des PTOM (Président, Vice-Président et Président sortant de l'OCTA). Ce Conseil aura pour mandat d'apporter l'appui politique nécessaire au Comité Exécutif en vue de la mise en œuvre des résolutions politiques.

Innovation et compétitivité

Innovation et compétitivité

Les PTOM considèrent l'innovation comme l'un des principaux piliers de la compétitivité dans un monde de plus en plus marqué par la mondialisation. Nous souscrivons à une définition élargie, qui englobe l'innovation de procédé, de commercialisation et d'organisation.

Nous nous félicitons que ce nouveau partenariat entre l'Union européenne et les PTOM soit plus innovant et permet d'étendre, de diversifier et de dynamiser durablement leurs économies, pour notamment :

- stimuler la croissance verte ;
- exploiter les ressources naturelles tout en respectant l'environnement ;
- renforcer les avantages compétitifs des PTOM dans des secteurs tels que le tourisme, la pêche et les services financiers ; et
- explorer et développer de potentiels marchés de niche.

À ces fins, les PTOM veilleront à ce que les initiatives en faveur de l'innovation reçoivent le soutien des plus hautes sphères politiques. Ils évalueront individuellement leurs retards en matière d'innovation et de compétitivité et élaboreront des Stratégies territoriales d'innovation adaptées.

RÉSOLUTIONS POLITIQUES

Pour mettre en œuvre la nouvelle DAO, les PTOM appellent la Commission à :

1. Innovation et compétitivité

Faciliter la mise en œuvre effective du projet Stratégies Territoriales pour l'Innovation.

Appuyer les stratégies des PTOM pour développer des marchés de niche, notamment dans le domaine du tourisme durable à forte valeur ajoutée, et développer les exportations des PTOM sur les marchés régionaux et internationaux.

Renforcer la croissance verte dans les PTOM, en stimulant les énergies renouvelables et l'écotourisme, en atténuant les effets néfastes des projets de développement, et en favorisant l'exploitation durable des ressources naturelles marines et terrestres.

Appuyer les projets de recherche et de développement, en apportant notamment une assistance technique aux entrepreneurs porteurs de projets innovants.

Veiller à ce que les PTOM disposent d'un cadre de financement, de ressources financières, et de moyens de transfert technologique et de renforcement des capacités adéquats pour pouvoir innover et améliorer leur compétitivité, notamment en facilitant leur accessibilité aux programmes horizontaux tels que Horizon 2020 et COSME.

2. Efficacité de la coopération

Fonds Européen de Développement

Simplifier les procédures applicables aux PTOM, afin d'alléger les charges administratives et d'améliorer l'efficacité de l'aide européenne.

Compte tenu du volume des enveloppes, apporter les ajustements nécessaires en dérogeant aux procédures qui sont les moins pertinentes pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer (par exemple, les fréquents rapports sur la stabilité macroéconomique).

Allouer l'enveloppe régionale du 11e Fonds Européen de Développement dédiée aux PTOM avec la collaboration étroite de l'OCTA. Ceci permettra d'instaurer une répartition appropriée entre les programmes thématiques et géographiques, et de répondre aux besoins spécifiques de tous les PTOM.

S'assurer que les structures internes de la Commission européenne en matière de programmation soutiennent effectivement la coopération régionale promue par l'UE entre les PTOM, les RUP et les ACP.

Appuyer le développement des capacités statistiques, en prenant en considération la capacité de gestion de chacun des PTOM. L'objectif consiste à permettre à l'UE de suivre efficacement le déroulement des programmes dans les PTOM et d'améliorer les indicateurs clés et leurs applicabilités pour pouvoir procéder à des comparaisons internationales.

Commerce

Convier les PTOM à des réunions régulières sur les négociations commerciales de l'UE avec des pays tiers afin de transmettre les informations en temps voulu pour :

- atténuer les effets négatifs sur les économies des PTOM ;
- offrir un temps d'adaptation à la libéralisation des échanges de l'UE avec les pays tiers, dans la mesure où les exportations de la plupart des PTOM et des économies voisines ont une structure relativement proche.

Faciliter la mise en œuvre du Système d'enregistrement des exportateurs, avec une note d'orientation pour les exportateurs locaux, et conseiller les autorités compétentes des PTOM sur l'application des règles d'origine révisées.

Reconnaître les progrès accomplis par les PTOM pour assurer la conformité des services financiers avec les normes mondiales de transparence et de réglementation fiscales telles que définies par l'UE, le G8, le G20, l'OCDE et d'autres organismes de normalisation internationaux; encourager également les PTOM à engager des dialogues et des consultations sur le secteur des services financiers pour veiller à ce que les normes tiennent compte de leurs considérations et appliquent le principe de l'uniformité de traitement.

Programmes horizontaux

Faciliter la participation des PTOM aux programmes européens, en sensibilisant les Directions générales à la valeur ajoutée que les PTOM apportent aux programmes de l'UE en tant que postes avancés de l'UE et centres d'excellence

Veiller à la mention de l'éligibilité des PTOM dans les programmes de travail pluriannuels et mettre en place des appels ciblés en faveur des PTOM.

Citoyenneté européenne et frais de scolarité

Faire connaître les droits des étudiants des PTOM en les rappelant sur le site web de la Commission. En tant que ressortissants de l'UE, tous les citoyens des PTOM disposent des droits qui en découlent et des avantages conférés aux étudiants de l'UE. Trop souvent, les universités du continent européen ne connaissent pas les droits des étudiants des PTOM et les traitent comme des non-ressortissants de l'UE. Cette situation limite les possibilités des étudiants des PTOM d'accéder à l'enseignement dispensé dans l'UE et de bénéficier des frais de scolarité généralement appliqués aux ressortissants de l'UE.

3. Environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophes naturelles

Améliorer la visibilité politique des PTOM en encourageant leur participation aux événements liés à l'environnement, au changement climatique, aux énergies renouvelables et à la réduction des risques de catastrophes naturelles dans l'UE, à l'échelle régionale et internationale.

Veiller au suivi adéquat de l'Étude sur les énergies renouvelables de 2013 et promouvoir ces énergies dans les PTOM, en développant des réseaux pour partager les bonnes pratiques, les expériences acquises et les informations recueillies sur les mécanismes de financement disponibles.

Mettre en avant les domaines de recherche possibles dans les PTOM et associer les autorités locales aux recherches menées dans leurs pays et dans leurs territoires, afin qu'ils attirent les technologies intelligentes et l'innovation. Les PTOM offrent en outre un immense potentiel pour le suivi des effets du changement climatique, des pôles aux Tropiques, et pour la mise en place de centres régionaux de croissance verte qui appuieront efficacement la gestion des défis environnementaux mondiaux.

Veiller à ce que les programmes de travail pluriannuels de l'Instrument de Financement de la Coopération au Développement pour la période 2014-2020 accordent une priorité spécifique à la biodiversité et au changement climatique dans les PTOM, comme l'ont prévu en 2013 les Directeurs généraux d'EuropeAid et de la Direction générale de l'Environnement. Pour répondre à cette priorité, les PTOM bénéficieront d'une contribution financière annuelle d'au moins 4 millions d'Euros et il sera tenu compte des résultats et de la valeur ajoutée des premières années du programme BEST.

Assurer l'appropriation et la participation, autant dans les PTOM que dans les États membres, de la réflexion relative à un futur mécanisme BEST pour l'outre-mer européen, dont les bénéfices reviendraient davantage aux PTOM en vertu des modalités d'accès et de partage des avantages reconnues à l'échelle internationale.

Faciliter l'accès au programme environnemental Life, pour que les PTOM puissent contribuer aux objectifs environnementaux de l'UE, conformément aux dispositions de réglementation spécifiques aux PTOM.

4. Dialogue PTOM-UE

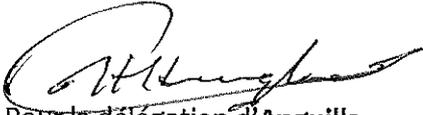
Élaborer conjointement avec les PTOM et les États-membres, d'ici à la mi-2014, une méthodologie pour les Groupes de travail cités à l'article 13 de la DAO. Conformément aux dispositions de la DAO, cette méthodologie visera à renforcer la valeur ajoutée des discussions techniques, en assurant effectivement un dialogue de partenariat, et qui comportera l'utilisation de technologies modernes, si nécessaire.

Reconnaître l'importance de donner une plus grande voix politique aux questions collectives relatives aux PTOM et appuyer le Conseil des présidents de l'OCTA dans l'accomplissement de son mandat.

Recourir davantage aux dialogues informels pour mettre en avant les questions qui intéressent les PTOM, comme le prévoit la nouvelle DAO. Si nécessaire, utiliser les outils de téléconférence et de TIC.

RÉFÉRENCE

Signé à Bruxelles, le quatre décembre deux mille treize



Pour la délégation d'Anguilla

L'honorable M. Hubert B HUGHES, Ministre en chef et ministre des Finances, du Développement économique, de l'Investissement, du Commerce et du Tourisme



Pour la délégation d'Aruba

L'honorable M. Mike EMAN, Premier ministre



Pour la délégation de Bonaire

M. B.F. ELHAGE, Commissaire ON



Pour la délégation des Îles Vierges britanniques

L'honorable M. Orlando D. SMITH, OBE, Premier ministre et ministre des Finances



Pour la délégation des Îles Caïmans

M. Charles G PARCHMENT, Représentant *p.i.* du Gouvernement au Royaume-Uni



Pour la délégation de Curaçao

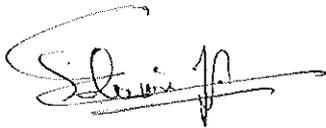
L'honorable M Ivar ASJES, Premier ministre



Pour la délégation des **Îles Falkland**
L'honorable M. Roger EDWARDS, Membre de l'Assemblée législative



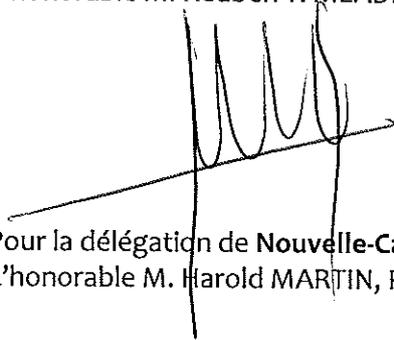
Pour la délégation du **Groenland**
L'honorable Mme. Aleqa HAMMOND, Premier ministre



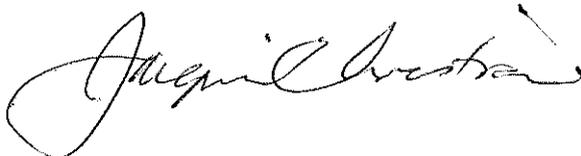
Pour la délégation de **Mayotte**
M. Jean-Pierre SALINIÈRE, Directeur Général, Services Conseil Général, en sa qualité de Chef de Délégation



Pour la délégation de **Montserrat**
L'honorable M. Reuben T. MEADE, Premier ministre



Pour la délégation de **Nouvelle-Calédonie**
L'honorable M. Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Pour la délégation de **Pitcairn**
Mme. Jacqueline Beth CHRISTIAN, Adjoint au maire



Pour la délégation de la **Polynésie française**

L'honorable M. Tearii ALPHA, Ministre des ressources marines, des mines et de la recherche

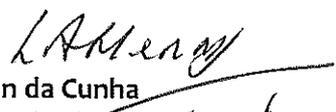


Pour la délégation de **Saba**

M. Gerardus VAN VOORST, Représentant en Europe

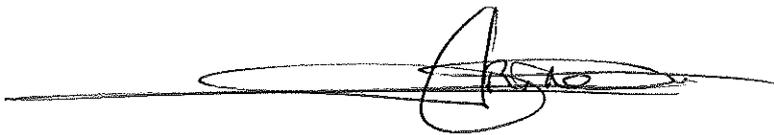
Pour la délégation de **Saint-Barthélemy**

Mme. Elodie LAPLACE, Conseillère territoriale de la Collectivité de Saint Barthélemy
Déléguée aux affaires européennes



Pour la délégation de **Sainte-Hélène, Ascension, Tristan da Cunha**

L'honorable M. Lawson HENRY, Membre du Conseil législatif



Pour la délégation de **Saint-Pierre-et-Miquelon**

L'honorable M. Stéphane ARTANO, Président du Conseil territorial



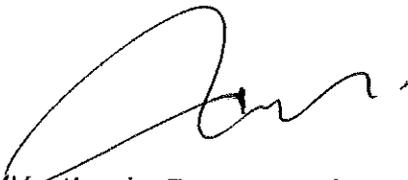
For the Delegation of **St-Eustatius**

Mr. Carlyle TEARR, Commissioner of Economy and Infrastructure



Pour la délégation de **Sint Maarten**

L'honorable Mme. Sarah WESCOT-WILLIAMS, Premier ministre



Pour la délégation des **Terres australes et antarctiques françaises**
M. Pascal BOLOT, Préfet, administrateur supérieur



Pour la délégation des **Îles Turques et Caïques**
L'honorable M. Charles WASHINGTON MISICK OBE, Ministre des Finances, du commerce et de
l'investissement



Pour la délégation de **Wallis-et-Futuna**
M. Napole POLUTELE, Député